

Compte rendu de réunion



Comité Syndical du 16 mars 2017



Zéro Déchet & Zéro Gaspillage

Les membres du Comité Syndical sont invités à faire d'éventuelles remarques sur les comptes rendus des Comités des 20 décembre 2016 et 21 février 2017 qui ont été adressés par courrier avec la convocation pour ce Comité le 9 mars dernier. Aucune observation n'est faite.

1. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION PORTANT AFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé la signature d'une convention de mission temporaire avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges pour l'affectation d'un(e) chargé(e) de mission bio déchets au grade de rédacteur à temps complet.

Détail missions et activités :

- Développer des sites de compostage partagé sur le territoire et en assurer le suivi.
- Promouvoir le lombricompostage auprès des habitants.
- Piloter des projets de gestion de proximité des biodéchets sur le territoire (réduction du gaspillage alimentaire, collecte séparée des biodéchets)
- Mettre en place et assurer le suivi de composteurs en pied d'immeuble et au sein d'établissements autonomes (tableaux de bord, rapports d'intervention, bilan annuel des actions de promotion du compostage).
- Animer des formations au compostage et jardinage au naturel.
- Animer des ateliers dans le cadre d'évènements ponctuels.
- Mettre en place et assurer un suivi des indicateurs d'activités sur le compostage.
- Développer des actions de sensibilisation et de promotion du lombricompostage.
- Préparer et suivre les commandes de fournitures de compostage.
- Recruter, mobiliser et animer un réseau de guides composteurs.
- Réaliser un état des lieux réglementaire sur la collecte et la valorisation des biodéchets
- Recenser les installations de valorisation existantes sur le territoire
- Identifier les secteurs cibles et les exutoires potentiels sur le territoire

La durée de cette mission temporaire est fixée à 1 an et pourra être renouvelée pour la même durée.

Les crédits correspondants seront rattachés à l'article 6218 du budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Autorise la signature d'une convention de mission temporaire avec le Centre de Gestion des Vosges pour l'affectation d'un agent en charge de la prévention et de la valorisation des bio déchets.**

- **Donne tous pouvoirs au Président pour signer la convention ainsi que tous les documents y afférant.**

2.GRATIFICATION STAGIAIRE

Vu la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014,

Vu le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux conventions de stage dans l'enseignement supérieur,

Vu la convention de stage à intervenir, dans le cadre d'une mission de diagnostic des bennes tout venant de déchèteries suite aux caractérisations récemment réalisées et qui ont mis en avant la présence d'une quantité importante de flux valorisables (textiles, bois, cartons...).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **fixe la gratification du stagiaire de l'enseignement professionnel à 750 € brut mensuel pour une durée hebdomadaire de 35 heures.**

- **précise que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.**

- **donne tous pouvoirs au Président.**

3. VENTE DU BATIMENT DE DOGNEVILLE

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales qui dispose que "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune. [...] Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis du service des domaines",

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des collectivités territoriales qui précise que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal, notamment en matière de vente et d'échange,

Vu les articles L 2111-1 et 2211-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques définissant les biens appartenant au domaine privé des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2014-727, autorisant le Président à prendre toutes les décisions concernant la passation des marchés publics,

Vu l'avis du service des domaines notifié le 2 décembre 2016,

Considérant que l'immeuble sis 885 rue d'Epinal à Dogneville, n'est plus utilisé depuis octobre 2013 suite au déménagement du siège du SMD,

Considérant que le site n'est plus susceptible d'être affecté utilement au service public au regard de l'activité du SMD,

Considérant que mandat a été donné à l'agence DELBET afin d'organiser la vente dudit bâtiment,

Considérant que M. Jérôme TURPIN et Mme Aurélie GILLES se sont portés acquéreurs du bien à hauteur de 100 000,00 € net vendeur,

Considérant les rapports techniques immobiliers avant-vente (amiante, DPE, assainissement),

Considérant que le prix de vente envisagé inférieur d'environ 20% à l'estimation du service des domaines se justifie au regard des difficultés à trouver un acquéreur :

- Le bien est en vente depuis plus de 4 ans,
- Les visites qui ont eu lieu jusqu'ici ont mis en évidence que les nuisances sonores et visuelles constituent un frein à la vente,
- Le marché de l'immobilier reste tendu et la concurrence d'autres biens sur le secteur a souvent empêché la vente du bâtiment.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **Constate la désaffectation du domaine public du bâtiment et du terrain situés 885 rue d'Epinal à Dogneville,**
- **Accepte le déclassement de ce même terrain du domaine public,**
- **Accepte la vente du bâtiment dans les conditions définies ci-dessus,**
- **Autorise le Président à signer l'acte notarial de vente en l'étude de Me GOURBEYRE, notaire à Epinal.**

4. ADHESION DE LA COMMUNE DE RAMBERVILLERS

*Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2017/24 de la Commune de Rambervillers en date du 23 février 2017 ;*

Par délibération en date du 20 décembre 2016, le Comité Syndical a approuvé le projet de modification des statuts en vue de transformer le Syndicat en syndicat mixte à la carte exerçant une compétence relative à la valorisation et au traitement des déchets pour l'ensemble des collectivités actuellement adhérentes et une compétence relative à la création et l'exploitation de réseaux de chaleur, pour le compte des collectivités qui souhaiteraient lui transférer cette compétence.

Par délibération n°2017/24 en date du 23 février 2017, la Commune de Rambervillers a sollicité son adhésion au titre de la compétence réseau de chaleur et de froid.

Considérant que l'adhésion de la Commune au titre de la compétence réseau de chaleur et de froid n'entraînera le versement d'aucune contribution par la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **Approuve l'adhésion de la Commune de Rambervillers au titre de la compétence « réseau de chaleur et de froid » ;**
- **Autorise Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

5. DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES ET DE L'ADEME POUR LES ACTIONS DE COMMUNICATION SUR LES INCIVILITES

En 2014, le Smd a été labellisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. Dans ce cadre, le Smd s'est engagé à mener une campagne de sensibilisation concernant les gestes inciviques (brûlage de déchets verts, dépôts sauvages...) auprès des habitants.

Le plan de communication élaboré est le fruit d'un travail collaboratif et partenarial entre plusieurs structures concernées par ces problématiques : Conseil Départemental des Vosges, ADEME, ONF, Fédération des Chasseurs, Club Vosgien, Fédération des Pêcheurs.

Ainsi en mai prochain, une campagne de grande ampleur se déploiera sur l'ensemble du territoire vosgien :

- Mise en place d'un **partenariat avec un média local**
- Organisation d'un **petit déjeuner de la presse**
- Organisation d'une **conférence / speed meeting**
- Mise en place d'une **campagne média** et d'une **campagne sur les réseaux sociaux**
- Création d'une **vidéo**
- Création d'un **dépliant spécial « alternatives au brûlage de déchets verts »**
- Création **d'un kit communication** pour chaque partenaire. En effet, afin de minimiser les coûts, la campagne de communication va également s'appuyer sur les supports existants dans chaque structure partenaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **Décide de solliciter l'ADEME, dans le cadre du projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » pour un soutien financier permettant**

de mettre en œuvre cette communication à hauteur de 50% des dépenses ;

- **Décide de solliciter le Conseil Départemental des Vosges, dans le cadre de leur projet « VASTE » pour un soutien financier permettant de mettre en œuvre cette communication à hauteur de 25% des dépenses.**
- **Autorise le Président à signer tous documents nécessaires.**

6.AVANCE EN COMPTE COURANT POUR POLE ECO TER

Vu l'article 1 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu le Procès Verbal du Conseil d'Administration de l'association ECO TER du 1^{er} mars 2017,

L'apport en compte courant d'un montant de 5 000 € a pour objet de participer à la structuration financière de l'Association en lui apportant le fonds de roulement nécessaire et répondre aux besoins nécessaires à l'amorçage du projet de création d'un Pôle Territorial de Coopération Economique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

L'apport en fonds associatif avec droit de reprise est d'une durée maximum de 5 années.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **Décide d'un apport en compte courant dans les comptes de l'association ECO TER d'un montant de 5 000€ pour une durée de 5 ans.**
- **Autorise le Président à signer ladite convention de compte courant.**
- **Donne mandat au Président pour procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à cet apport prévu dans la convention de compte courant.**

7. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC DASTRI POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS DE SOIN DES PATIENTS EN AUTO TRAITEMENT

Je vous rappelle qu'entre 2006 et 2012, le Smd avait organisé et géré cette filière à ses frais, bien conscient des enjeux sanitaires de celle-ci.

L'éco-organisme DASTRI, agréé une première fois en décembre 2012, a renouvelé son agrément pour une période de 6 ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022.

Ses principales missions sont de :

- Mettre à disposition gratuitement dans les officines des contenants spécifiques destinés à recueillir les DASRI produits par les patients en auto traitement et utilisateurs d'autotests de dépistage de maladies infectieuses transmissibles. Seules les officines sont habilitées à distribuer des boîtes vides aux patients,
- Mettre en place un dispositif de collecte de proximité volontaire non seulement sur des officines, mais également avec d'autres gestionnaires de point de collecte. Dans les Vosges, 25 déchèteries sont référencées en tant que point de collecte. Cette collecte est effectuée à titre gracieux par les gestionnaires de point de collecte,
- Gérer l'élimination des DASRI à ses frais,
- Assurer l'information, la communication et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la filière.

En 2016, ce sont ainsi 2.2 tonnes de DASRI issus de patients en auto traitement qui ont ainsi été collectés sur les déchèteries vosgiennes.

En raison du nouvel agrément de cette filière, il convient de signer la nouvelle convention liant le Smd et DASTRI pour une durée de 2 ans, renouvelable jusqu'à la fin de l'agrément de l'éco organisme, qui est d'une durée de six ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **Autorise le Président à signer la nouvelle convention avec DASTRI.**

8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

- ELABORATION DU PLAN DE REPARTITION DES TONNAGES
- ELEMENTS DE CONTEXTE
- PROPOSITIONS TARIFAIRES

En préambule au débat d'orientation budgétaire, il convient de revenir (*pour les nouveaux élus*) sur les éléments de contexte dont il a fallu tenir compte pour préparer le plan de répartition de tonnages et les budgets prévisionnels qui permettent d'établir les tarifs 2017, ainsi que sur le principe d'élaboration et de calcul de ces tarifs.

1. Evolution des tonnages d'ordures ménagères

1.1 Les tonnages 2016 (*tonnages quasi consolidés*)

- **97 200 tonnes** de déchets résiduels et de tout venant auront été traités en **2016** contre **98 250 tonnes en 2015** soit **1 050 tonnes de moins**.
- **9^e année consécutive de baisse des tonnages**. Cela représente **1 % de baisse en 2016 au global ; soit - 31.8 % depuis 2008**
- En **2016**, la production **par habitant** est donc de **250 kg** composés de:
 - **214 kg** d'ordures ménagères résiduelles (**- 1 kg**)
 - **36 kg** de tout venant (*incinérés ou enfouis issus de DT et de collecte en PàP*) (**+ 1 kg**)
- Ratios qu'il convient de mettre en parallèle avec les objectifs :
 - du **PEDMA** qui sont de **245 kg/habitant** à l'échéance **2020**
 - de la loi **TEPCV** : **- 10 % de DMA en 2020 (base 2010)**
Nous sommes à **- 6.7 % à fin 2015** (pas de données consolidées pour 2016 : *manque les données de tonnages de DT non gérés par le Smd*)

1.2 Le principe de calcul et d'élaboration de la grille tarifaire des 3T

Il est rappelé que la détermination de nos tarifs sur les postes de Transitage, de Transport et de Traitement (3 T) repose sur une mutualisation des différentes charges, poste par poste, et la détermination d'un coût moyen réel facturé pour l'année à venir.

Les tarifs des autres filières (collecte sélective, plâtre, huisseries...) sont issus des marchés passés par le Smd et reflètent le tarif en vigueur pour l'année en cours.

Je vous rappelle que depuis 2014, il a été décidé que les charges à caractère général (*charges de fonctionnement, études, accompagnement, expérimentation, programme d'acquisition de matériels, charges de personnel, indemnités ...*) seraient dorénavant couvertes par une cotisation à l'habitant.

L'année passée, en raison de l'excédent, il avait été décidé de ne facturer la **cotisation 2016** qu'à hauteur de la moitié des charges réelles, soit **1.60 €/hab.**

1.3 L'estimation des tonnages pour 2017 :

- Avant de définir la répartition des tonnages par site de traitement, il convient d'estimer la production des tonnages produits sur chaque CL, en tenant compte des évolutions (nouveaux périmètres -> réorganisation des tournées = raccordement à de nouveaux transits) et de différents éléments de contexte qui influent plus ou moins lourdement sur les tonnages :
 - Le plus impactant étant la mise en place de la tarification incitative. 6 CL sont à ce jour engagées représentant 80 000 habitants. Toutes étant dorénavant en phase opérationnelle. Une extension de périmètre en TI en 2017 correspondant aux CL de l'ancien Symtrom fusionné avec Sicotral est prévue cet été. L'ex CC Vallée de la Plaine est également en projet ... La population concernée étant peu importante, les tonnages d'OM devraient donc peu fluctuer pour l'année à venir.
 - L'expérimentation de mise en balles réalisée depuis 2015 et qui sera renouvelée en 2017 sur 650 tonnes. Une 2^e campagne sera peut-être réalisée si un 2nd site de pré stockage est trouvé (selon avis Dreal).

- Ayant estimé au plus juste ces données par adhérent pour les OM et pour le flux tout venant, un plan de charge est alors établi pour les 8 transits utilisés (tous vosgiens) auxquels sont raccordées les 9 collectivités et leurs tonnages respectifs.
Les charges de transitage, différentes selon les sites, les tarifs de transport selon les marchés qui nous lient à nos prestataires et l'éloignement entre les transits et les 4 sites de traitement retenus sont ensuite calculés, au prorata des tonnages.
Enfin, les charges de traitement (y/c la mise en balles) sont déterminées selon les marchés en vigueur, les révisions tarifaires, l'évolution de la TGAP (**+ 4 € cette année sur Sovvad et Tronville**), les impacts financiers des éventuelles évolutions réglementaires, les impôts dus (pour Sovvad), les ristournes (refiom, métaux ferreux, droits d'usage) et l'intéressement.
- La mutualisation des charges par poste permet de déterminer **un coût moyen par tonne** pour les prestations des **3 T**, uniques et facturées au réel.

1.4 Les tonnages prévisionnels pour 2017 :

Ces éléments pris en compte, la prévision de tonnages et les **tarifs 2017** porteront sur :

- **95 700 tonnes** d'ordures ménagères à gérer
- Cela représente une baisse de 1 500 tonnes par rapport à 2016 soit - **1.50 %**.
- Il a été considéré que la baisse des OMR sera encore faible cette année (une petite extension de territoire en TI, réorganisation des DT terminée, peu d'optimisation engagée en raison de la nouvelle organisation territoriale en cours qui entraîne un statu quo),
- Les impacts sur le flux tout venant moins conséquents aussi puisqu'il reste seulement 1 collectivité non encore équipée de la filière meubles et huisseries (et qui part en stockage sur Villoncourt).

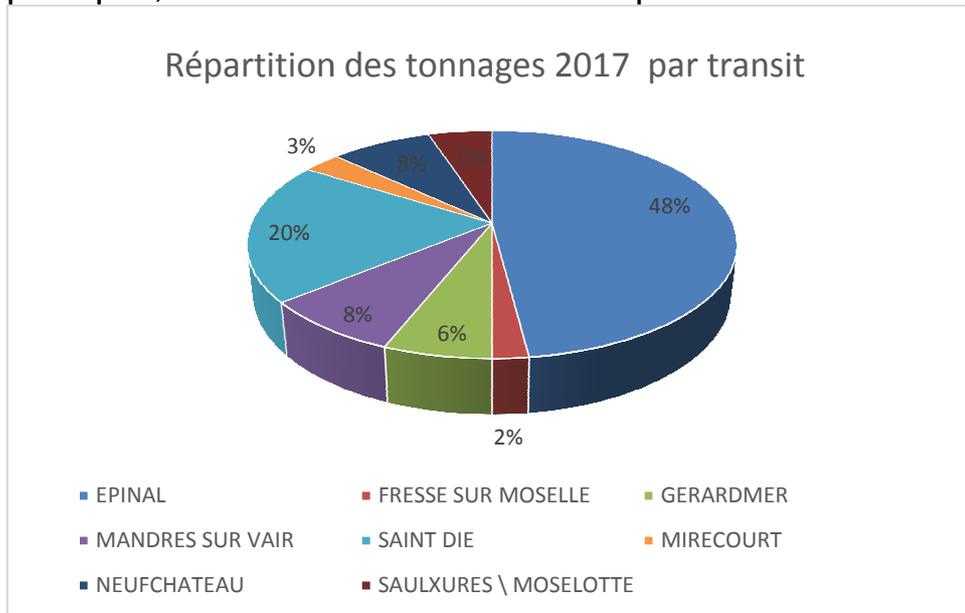
2. La répartition par site

2.1. Sur les transits

- **87 920 tonnes** réparties sur les 8 quais (*toutes les tonnes ne transitent pas*),

- et **7 780** tonnes apportées en direct sur les sites de traitement.

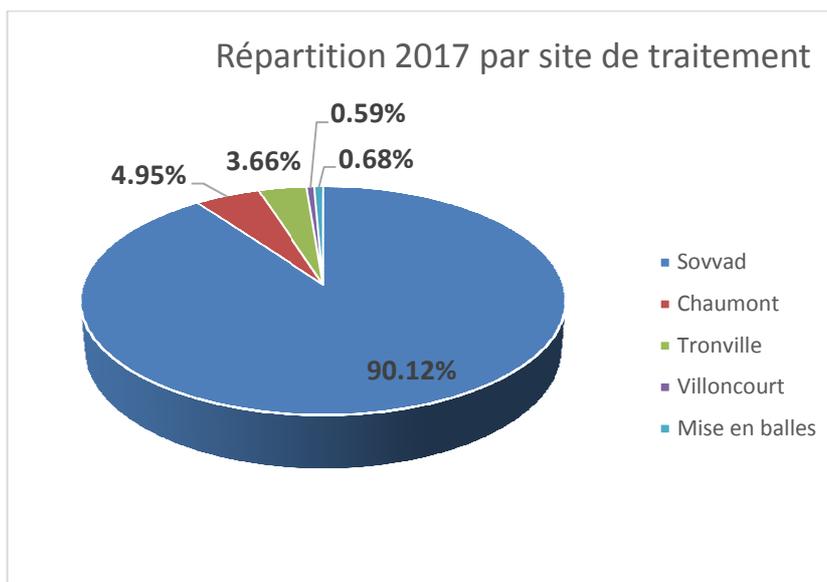
Il est à noter que les 650 tonnes de balles réalisées en 2016 ont toutes été consommées entre la fin 2016 et le début de l'année (période de forte baisse de production et de risque de vide de four). Sans ces tonnages, nous aurions été dans l'obligation d'arrêter 2 lignes. C'est pourquoi, nous renouvelerons cette opération en 2017.



2.2. Sur les sites de traitement

- 4 sites de traitement seront utilisés selon la répartition prévisionnelle suivante :
 - 86 250 tonnes sur Sovvad
 - 4 700 tonnes sur l'UIOM de Chaumont (52)
 - 3 500 tonnes sur Tronville (55)
 - 600 tonnes sur Villoncourt
- 650 tonnes seront mises en balles en 2017 pendant l'arrêt technique de printemps de Sovvad et stockées sur Villoncourt.





Soit 99 % des tonnages incinérés.

3. Contexte et évolution prévisionnelle des coûts pour 2017

3.1. Sur le poste transitage :

Le dernier transit à avoir bénéficié de travaux est celui de Neufchâteau, terminés à l'automne dernier. Il s'agissait de la couverture de la fosse de ce site.

Grâce aux travaux recommandés et réalisés sur différents sites, la qualité des flux en vue de leur incinération s'en trouve ainsi améliorée.

Je rappelle que les enjeux de l'étude "transit" réalisée en 2013 portaient sur la problématique d'humidité des déchets et la nécessaire adaptation du réseau aux contraintes règlementaires de sécurité et d'environnement ainsi qu'aux évolutions de tonnages et de flux collectés.

La mise aux normes des sites revient aux CL puisque le transfert de ces biens n'a pas été effectué. Les points d'évolution portent sur la séparation des fluides eaux usées et réseaux d'incendie non opérée sur plusieurs sites, l'absence de surveillance pendant les horaires d'ouverture pour certains.

Un projet de convention de coopération pour la gestion des quais de transit exploités par les collectivités est en cours d'élaboration et leur sera prochainement soumis. Il s'agit par-là de formaliser les relations entre les structures sur la base des marchés qui nous lient au prestataire privé (Suez en l'occurrence) pour des missions similaires.

Je rappelle également que le projet de déchèterie professionnelle envisagée sur la Déodatie est en cours de finalisation sur les aspects technico-économiques mais aussi juridiques puisque ce site est exploité dans le cadre d'une DSP confiée à Suez. Afin de bénéficier des aides de l'Ademe, le Smd doit porter l'ensemble des investissements (travaux, équipements et fournitures). Une quote-part sera ensuite définie (biens meubles) et facturée à Sovodeb.

Mise en service opérationnelle prévisionnelle : 2e semestre 2017.

Le montant du poste transitage pour 2017 est estimé à près de 905 300 € et le tarif unitaire appliqué serait de 10.30 € par tonne en baisse de 1.50 € par tonne par rapport à 2016, soit une économie de 131 800 €.

3.2 Sur le poste transport

- 1 marché de transport composé de 7 lots géré par le Smd.
- 1 collectivité, la CC des Ballons des Hautes Vosges réalise en régie le transport des OM du quai de transit de Fresse/Moselle vers Sovvad.
- Je rappelle que depuis le dernier marché de transport en 2014, nous avons intégré une option permettant la mise à disposition de toits coulissants visant à réduire l'humidité et les impacts sur la surcharge des tonnages et la conduite des fours.

**Sur ce poste, nous serons là aussi sur une diminution de 0.30 € soit un tarif à 8.60 € la tonne représentant 26 730 € d'économie.
La charge totale du poste transport s'élève à 758 500 €.**

3.3 Sur le poste traitement

Il est à signaler que malgré toute l'attention et la rigueur portée à l'étude des évolutions de vos tonnages et à la réflexion sur la répartition sur les sites de traitement, l'élaboration de ce plan de charge entre les 4 sites de traitement utilisés est un travail d'équilibriste. Le recours au "tout incinération" complexifie par ailleurs cet exercice car le pilotage et la prévision de la disponibilité des fours d'une unité d'incinération ne peuvent être comparés à la facilité de remplissage d'un casier d'une installation de stockage. Nous subissons en effet les fortes fluctuations de la production des ordures ménagères et les effets non négligeables de la saisonnalité. A titre d'exemple, les tonnages évacués sur Sovvad peuvent varier entre 1 600 et 2 200 tonnes d'une semaine à l'autre sur un même mois. Le pilotage du site et l'approvisionnement dans ces circonstances s'avèrent compliqués.

Par ailleurs, nous pouvons être victimes d'avaries inhérentes à l'exploitation de tels sites industriels, les rendant indisponibles et obligeant à des détournements. A ce titre, nous subissons l'arrêt de l'usine d'incinération de l'EuroMétropole de Strasbourg, fermée pour 3 années, dans un 1^{er} temps, et qui évacue ses 200 000 tonnes annuelles sur l'ensemble des unités d'incinération du très Grand Est de la France, remplissant ainsi les vides de four pour ceux qui manquaient de déchets ; ce qui complique l'élaboration des plans de charge et le recours à des sites à proximité qui ont répondu à l'appel d'offres lancé. Il reste ainsi très peu de disponibilités alors qu'en ce qui nous concerne nous disposons de 10 000 tonnes excédentaires que nous devons exporter sur des périodes que nous ne pouvons prévoir à l'avance sur des sites (Chaumont et Tronville) qui ne pourront peut pas nous accueillir l'instant T.

Enfin, il est également tenu compte de la modification de la composition de la poubelle qui fait varier le PCI des fours et donc leurs performances.

Ces facteurs multiples exigent un pilotage global rigoureux dont l'un des facteurs de réussite repose sur la "régionalisation" des recours aux capacités de traitement : les usines de Chaumont et Tronville pour la zone Ouest du département mais également le recours à la mise en balles, que nous répéterons cette année encore lors de l'arrêt technique de mai de Sovvad et peut être lors de celui d'octobre si toutefois nous trouvons un autre site de stockage temporaire (en dehors de Villoncourt dont l'AP nous limite à 1000 m³). Des discussions avec la DREAL seront entreprises à ce sujet. Double objectif visé par cette opération : 0 enfouissement pendant ces semaines d'indisponibilités et l'alimentation de l'usine pendant les périodes de « disettes » hivernales.

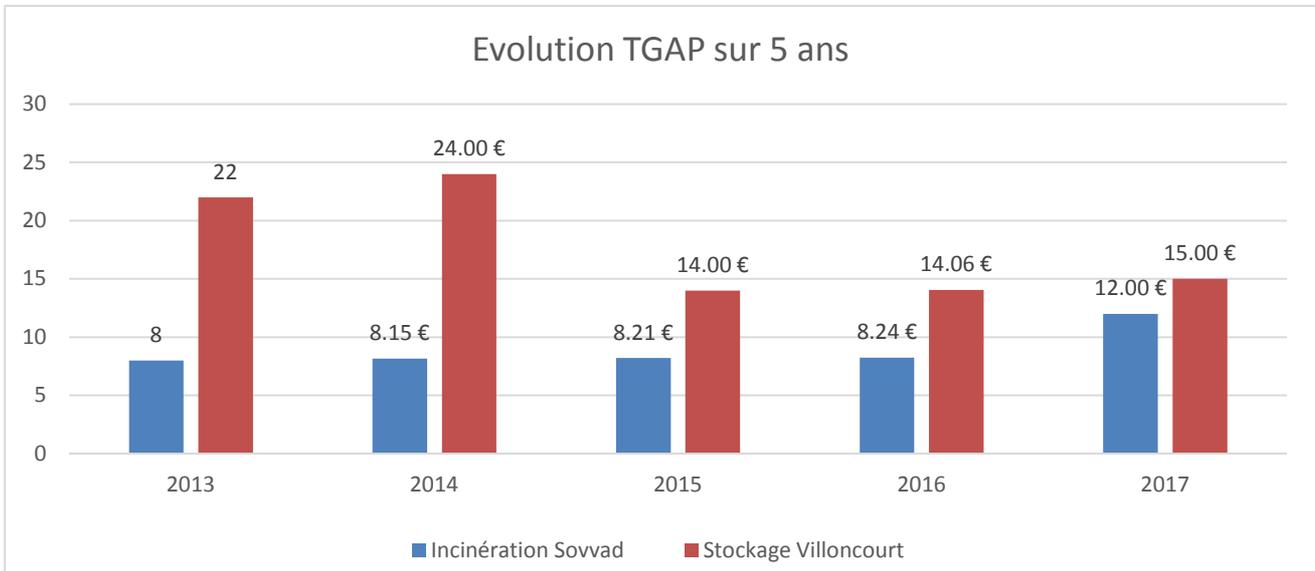
Je rappelle également que nous nous sommes engagés depuis 2014 dans la mise en place de nouvelles filières sur déchèterie que nous avons pilotées avec un double impact : "prendre la main" sur 10 000 tonnes de tout venant qui sont dorénavant incinérables et assurer des économies sur le coût **d'exploitation** de vos **déchèteries**.

Les faits marquants sur ce poste :

- Nous tendons vers le 100 % valorisé énergétiquement à fin 2017 dans le respect de notre engagement des préconisations du PEDMA qui visait le zéro enfoui à fin 2015,
- 3 unités d'incinération seront donc utilisées en 2017,

- La nouvelle campagne (de printemps) de mise en balles 2017 effectuée sur le site de Villoncourt.

- **Et une très forte augmentation de la TGAP en 2017 :**



Evolution TGAP sur UIOM utilisées

	2016	2017	Evolution	Incidence
Sovvad	8.24	12	3.76	325 947 €
Chaumont	4.13	3	-1.13	- 5 355 €
Tronville	8.24	12	3.76	13 160 €

333 752 € 3.47 € / tonne

- Les révisions tarifaires :
 - + 1.47 €/tonne sur Sovvad
 - + 2.03 €/tonne sur Chaumont
 - + 3.80 €/tonne sur Tronville

Ce sont les augmentations sur les indices des frais généraux (pièces, consommables divers, sous-traitance de maintenance) qui expliquent essentiellement la progression du coefficient de révision. Dans une moindre mesure, les coûts de main d'œuvre et d'énergie contribue également au renchérissement.

Ces révisions entraînent une augmentation sur le coût de traitement de **195 200 €**.

▪ **Au tarif de traitement de Sovvad :**

- Sont **rajoutés** les impôts dus à hauteur de 324 000 €,
- Sont **déduits** les **soutiens** touchés au titre de la rétrocession sur la vente des métaux (- 90 500 €), les droits d'usage (- 7 100 €) et **la ristourne** sur les REFIOM (- 165 000 €) et **l'intéressement prévisionnel** (-316 000 €).
-

Les révisions tarifaires et l'augmentation de la TGAP représentent 529 000 € et entraînent pour 2017 une hausse coût du traitement de 2 € par tonne. Le coût du traitement serait donc de 119 € (au lieu de 117 € en 2016) . Le poste traitement représente 11 500 000 €.

En résumé, le **coût des 3 T** sera donc de **137.90 € par tonne ventilé** :

- ▶ **Pour le transitage : 10.30 €/tonne**
- ▶ **Pour le transport : 8.60 €/tonne**
- ▶ **Pour le traitement : 119 €/tonne**

Soit une hausse de 0.20 € par tonne soit 0.15 % par rapport aux tarifs 2016.

4. Les évolutions sur les autres filières

- ▶ **Les prestations facturées**
- ↳ **La collecte sélective des recyclables**

Issues de marchés qui nous lient à nos prestataires, les charges de collecte séparative facturées sont figées pour l'année à venir (environ 3 250 000 €) Les décomptes de charges et de recettes sont émis trimestriellement :

- ✓ Les soutiens des éco organismes sont fixés par contrat (environ 5 300 000 € pour 2016)
- ✓ Les reprises dépendent des cours, bien souvent imprévisibles (environ 2 700 000 € pour 2016)

Evolution de tonnages collectés entre 2015 et 2016 :

- ↳ - 2.38 % sur le verre

☾ - 2.41 % sur le multi-matériaux

➔ Après les fortes chaleurs de l'été 2015 qui avaient induit une forte augmentation des performances, l'année 2016 marque un retour à une évolution plus lente en comparaison des années 2013 et 2014,

☾ + 13 % de cartons issus des déchèteries, qui s'explique par une augmentation du e-commerce et l'arrêt sur certaines collectivités du ramassage des cartons bruns déposés à côté des sacs jaunes, qui nuisait au tri et à la qualité du flux,

☾ - 1.39 % de tonnages valorisés par les repreneurs. Cette baisse est amoindrie par l'augmentation des cartons de déchèteries,

Cette baisse de tonnage collecté traduit un essoufflement du geste de tri alors que les résultats du MODECOM montrent qu'il reste encore 8 kg de verre dans les Omr des Vosgiens, ainsi que 18 kg de papiers, 13 kg de cartons, 4 kg de flaconnages plastiques... Des efforts doivent donc continuer à être fournis.

Evoqué depuis plusieurs mois maintenant, un "**PACS**" : "**Plan d'Amélioration de la Collecte Sélective**" est en cours d'élaboration.

En raison de la réforme territoriale, il nous est apparu compliqué de mettre en place le plan d'actions correspondant dès 2016, le temps que les collectivités puissent y voir plus clair sur leur structuration à venir et puissent se mobiliser. Nous avons cependant engagé une première réflexion en juin dernier avec l'organisation d'un « 36 000 pour le tri », en lien avec Eco Emballages et l'AMV, autour des thématiques de l'urbanisme, du logement, du sport et de la culture.

Ce PACS sera financé sur les Soutiens au Développement Durable (SDD) perçus ces dernières années. Il est prévu, outre une communication particulière déployée sur plusieurs années, de confier à un bureau d'études un état des lieux/diagnostic de la collecte sélective vosgienne, que ce soit pour l'apport volontaire et le porte à porte, avec l'élaboration d'un plan d'actions visant d'une part à améliorer les quantité et qualité collectées, mais également à préparer le passage aux extensions des consignes de tri plastiques du point de vue de la pré collecte et de la collecte, passage inscrit dans la loi TEPCV d'ici 2022.

Du point de vue financier : des charges en baisse de près de 3 %, à relier à la baisse des tonnages évoquées ci-dessus et à des tarifs étant peu impactés par les révisions.

Plus d'aides également :

☾ Des reprises en hausse de 7%, en raison de la forte augmentation des tonnages de cartons repris, une revalorisation à partir d'août

2016 de la reprise des JRM avec NSG et la négociation à partir du T3 2016 d'un tarif de reprise des ELA à 7.50 €/T, qui était nulle auparavant,

- ☾ Un liquidatif Eco Emballages à la hausse, car même si les tonnages repris ont baissé, nous avons augmenté la part de plastiques, acier et aluminium recyclés, matériaux qui sont les mieux rémunérés,
- ☾ A contrario, une baisse du liquidatif Eco Folio probable en raison d'une chute des tonnages des fibreux pris en compte par cet éco organisme (JRM et gros de magasins),
- ☾ Le SDD au titre de 2015 (à toucher en 2017) : estimé aux alentours de 175 000 € et qui va venir contribuer au PACS.

► Les faits marquants sur les autres filières

☾ Le plâtre

Les **38** déchèteries sont équipées pour cette filière, que ce soit en borne papillon ou en benne, avec un tonnage collecté de 3 270 T, en augmentation de 10.5 % par rapport à 2015. Pour mémoire, le gisement avait été estimé à 3 300 T. Son captage peut donc être considéré en déchèterie comme étant acquis et en rythme de croisière.

☾ Les huisseries

37 déchèteries sont équipées en 2017 pour un tonnage collecté de 1 190 T, en augmentation de 65 % par rapport à 2015. Cette forte hausse s'explique par l'équipement d'une bonne dizaine de déchèteries début 2016.

Un nouveau marché de collecte et valorisation a débuté en avril 2016, induisant une légère hausse des tarifs de traitement des huisseries livrées en vrac.

Un bilan sur cette filière sera réalisé fin avril : l'accent sera mis sur la difficulté de valorisation des huisseries déposées en vrac dans des bennes, contrairement à celles sur chant.

☾ Les déchets verts

Le Smd prend en charge et valorise **1 500** tonnes de déchets verts provenant de **2 déchèteries de l'Est** vosgien (Corcieux et Saint Dié). A noter qu'à compter du 1^{er} février 2017, la déchèterie de Raon l'Etape a intégré cette prestation, à hauteur d'un tonnage estimé à 800 T.

L'amiante lié

230 T ont été récupérées en déchèteries en 2016, soit une augmentation de 32 %. Le déstockage de ce matériau continue donc.

A compter du 1^{er} septembre 2016, Barisien a arrêté d'accueillir sur son site d'enfouissement de Vaudoncourt les body bennes, en raison de contraintes d'exploitation.

A noter que pour la 1^{ère} fois en 2016, une collectivité a organisé avec le Smd une opération de déstockage ponctuel de l'amiante.

Les conditions de réception en déchèterie de ce matériau devront être revues et formalisées, les agents et techniciens seront formés à cet effet.

Les DEEE

Les tonnages de DEEE continuent de grimper avec une hausse de 15 % en 2016 (3 984 T), grâce en partie à tous les efforts de sécurisation sur déchèteries et aux différentes plaintes déposées. En effet, cette filière est celle qui est le plus suspecte au pillage du fait de la valeur marchande des matériaux.

Une expérimentation avec des mobiles est également prévue en 2017, en lien avec Eco Systèmes, pour optimiser et sécuriser ce flux (cf. points divers).

Un bilan de cette filière et la présentation de ce pilote ont été réalisés le 3 mars dernier.

La filière meuble

Fin 2016, ce sont **37** des **38** déchèteries vosgiennes qui sont équipées par Eco Mobilier. Nous avons dépassé le gisement estimé à 6 000 T, puisque 6 997 T ont été collectées cette année, en augmentation de 16 %.

La marge de progression de cette filière est encore importante : en effet, les caractérisations des bennes bois et tout venant montrent qu'il reste encore près de 3 000 T de meubles à capter.

Un rendu sur cette filière a été réalisé le 9 février dernier, avec Eco Mobilier et Veolia.

Le bois

Filière directement impactée par la mise en œuvre de la REP DEA et la filière huisserie, elle a connu une nouvelle hausse en 2016 de 1.9% du tonnage (9 748 T) livré sur les deux principaux exutoires : Egger et Norske Skog, et ce malgré une augmentation des quantités de meubles collectés en 2016 (cf. analyse ci-dessus). Des efforts restent donc à faire sur le tri de ces filières.

Les tarifs de reprise de cette filière ont ou vont évoluer, en raison de quantités importantes de bois à reprendre sur le marché, inversant la logique de l'offre et de la demande :

- A compter d'août 2016, EGGER a diminué son prix de reprise de 7.90 à 5 €/T. Aucune évolution n'est pour l'instant envisagée pour 2017.
- A compter du 1er janvier 2017, et suite à une longue négociation avec NSG, l'apport du bois sur ce site va devenir une charge pour les collectivités, à hauteur de 11 €/T.

Les déchets diffus spécifiques

Après la profonde dégradation de cette filière en 2015 suite aux premiers retours qualité d'Eco DDS, l'année 2016 a vu moins de non-conformités recensées par l'éco organisme, 40 en comparaison des 82 de 2015. 1 déchèterie a frôlé la suspension de collecte avec 7 non conformités sur le 1^{er} semestre, alors que 7 avaient été suspendues en 2015.

Le Smd a réclamé et a pu bénéficier d'une vague de sessions de formation en mars, elles ont touché plus de 80 personnes. Le Smd a également bénéficié d'un accompagnement pilote en mai avec Eco DDS : 5 demi-journées sur déchèteries ont permis de compléter la formation d'une trentaine de personnes sur le tri de cette filière devenu complexe et chronophage.

Même si la qualité du tri semble s'être améliorée, le marché départemental a lui aussi fait l'objet d'une vague de non conformités depuis l'été avec des produits interdits, (fumigènes, bouteilles de gaz, acide picrique,...), une bascule des tonnages s'est opérée entre le flux « Eco DDS » et le flux « hors Eco DDS » géré par le marché départemental. Il apparaît que certaines déchèteries ne prennent plus le risque d'une non-conformité et préfère remettre les quantités dans le marché départemental payant, dont le montant global a été multiplié par 2 !

Ainsi, les tonnages ont évolué de la manière suivante :

- Eco DDS : 253 T en 2016, soit une baisse de 20 %,
- Hors Eco DDS : 451 T en 2016, soit une augmentation de 74 % !

Un gros travail reste donc encore à faire sur cette filière dont le marché départemental vient d'être relancé pour un démarrage au 1^{er} avril.

Les huiles minérales

Grande nouveauté de l'année 2016, la collecte et le traitement des huiles minérales sont devenus payants.

Filière REP historique qui existe depuis des décennies, son principe fondateur, la gratuité de la collecte en déchèterie, a été remis en cause par un

arrêté du 8 août 2016 qui est entré en vigueur le 12 août, les cours du pétrole brut, au plus bas depuis la fin 2015, ne rendant plus ces tonnages d'huiles concurrentiels comme combustibles de substitution. Les professionnels de la filière ont donc demandé à être dorénavant rémunérés.

En conséquence et pour la continuité de service, une offre tarifaire a été négociée de manière provisoire avec le prestataire de collecte historique, les Etablissements Grandidier pour la période allant du 12 août au premiers jours d'octobre, le temps qu'un marché public soit lancé et attribué à l'entreprise SEVIA (filiale de VEOLIA) pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} octobre 2016.

Cette durée courte a permis au Smd de relancer cet hiver une consultation pour tous ses déchets dangereux (hors périmètre EcoDDS) en y incluant ces huiles, pour un démarrage au 1^{er} avril 2017.

Les tonnages collectés sur cette filière sont restés constants entre 2015 et 2016.

Les textiles

1 300 tonnes ont été collectées via les 314 conteneurs implantés. Pour autant, le gisement restant à capter de 3 000 tonnes est important et en particulier dans les bennes tout venant de déchèteries. Des axes de développement ont été ciblés pour 2017 et concernent l'augmentation des tonnages à collecter mais également leur qualité. Afin de cibler les actions, des caractérisations seront réalisées en entrée de site sur les tournées effectuées aux fins d'analyse sur les différentes typologies d'habitat. Des communications spécifiques pourraient alors être réalisées. Par ailleurs, le principe de points de regroupement au sein des communes non desservies en conteneurs est à l'étude. Cela permettrait d'augmenter le maillage et la captation des flux. Des actions spécifiques sont par ailleurs entreprises auprès des grandes surfaces afin d'y réaliser des campagnes de collecte et de sensibilisation.

Tous les tonnages des filières présentées dans cette partie ont augmenté, preuve, s'il en est encore besoin, que les déchèteries sont de plus en plus sollicitées par les usagers.

5. Les postes prévention et communication

Pour la prévention:

Suite au dernier Modecom, ce sont 218 kg d'OMR produits par vosgien par an dont 97 sont évitables :

- 41 kg de déchets alimentaires
- 9 kg de déchets de jardin
- 10 kg de produits non consommés
- 5 kg d'imprimés publicitaires
- 4 kg de papier bureautique

Réduire la production des déchets, en ciblant les gisements prioritaires, et le 1^{er} objectif de notre feuille de route 2014-2020.

Il s'agit de répondre à la hiérarchie réglementaire en matière de déchets. Le Plan National de Prévention des Déchets prévoit notamment la diminution de 7 % des DMA ainsi que la stagnation des déchets d'activités du BTP.

Nous déclinons nos objectifs de manière opérationnelle par le biais d'une stratégie de communication et de prévention qui a été présentée à la Commission ad hoc du 6 juillet dernier et qui a validé les 5 axes de travail :

→ Axe 1 : Renforcer la communication sur la prévention

- Développer de nouveaux supports de communication (ex : vidéos)
- Utiliser l'art comme vecteur de communication (spectacle « Case Départ »)
- Sensibiliser les usagers à la prévention en développant la présence terrain du Smd (animateurs de proximité)

→ Axe 2 : Réduire et valoriser les biodéchets

- Poursuivre la promotion du compostage partagé
- Promouvoir le lombricompostage
- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

→ Axe 3 : Mieux consommer

- Réduire la nocivité des produits du quotidiens
- Promouvoir les couches lavables

→ Axe 4 : Promouvoir l'ESS

- Accompagner le réseau « acteurs du réemploi »
- Sensibiliser le grand public au réemploi et à la réparation

→ Axe 5 : Mobiliser les acteurs économiques

Le budget "**prévention**" a été établi à hauteur de **190 000 €** pour l'année à venir, ce qui représente **0.50 €/habitant**.

Aides déduites de l'Ademe, le reste à charge au budget sera de **75 000 € soit 0.20 €/habitant**.

Le **programme d'acquisitions et d'accompagnement de composteurs** seront à financer par nos propres soins.

Pour le programme communication :

En 2016, le Smd a redéfini ses orientations communicationnelles afin d'accompagner les objectifs ambitieux du mandat actuel. Pour ce faire, le Smd va décliner sa stratégie de communication en **4 axes** :

→ Axe 1 « modification du comportement »

- Accompagner les habitants à développer des gestes « vertueux » en adoptant une communication plus moderne, plus interactive et plus diverse

→ Axes 2 et 3 « communication institutionnelle »

- Faire connaître la structure et ses missions pour faciliter la diffusion et l'appropriation des messages auprès des publics cibles
- Valoriser les savoir-faire et l'expertise du smd afin de promouvoir l'exemplarité du territoire

→ Axe 4 « communication interne »

- Retisser les liens avec nos adhérents/partenaires pour qu'ils deviennent un appui territorial du smd

Au vu des projets structurants en matière de communication (nouveau site internet, évolution charte graphique, parcours pédagogique....), l'implication financière sera plus forte mais contre balancée par les soutiens financiers des eco-organismes (eco-emballages, ecofolio, ecotlc, ecodds, etc.).

Cette communication repose également sur une présence terrain plus prégnante pour être au plus près des habitants et délivrer les bons messages. C'est la raison pour laquelle le Smd a proposé à la Communauté de Communes des Hautes Vosges de devenir d'ici septembre 2017 un territoire test en accueillant un animateur de proximité du Smd.

La structuration du budget

- Les soutiens perçus d'Eco Emballages qui seront reversés en partie aux collectivités (selon critères d'éligibilité définis) à savoir les soutiens à la sensibilisation par la communication (com° écrite...) et les soutiens par l'action auprès des citoyens (soutien ambassadeurs en clair ...). Le solde des soutiens étant utilisé par le Smd pour financer les actions départementales et les outils mis à disposition des collectivités adhérentes.
- Les autres soutiens à percevoir : d'Eco Mobilier, Eco TLC, Eco DDS, OCAD3E...
- Les charges et reventes liées à la signalétique des conteneurs et autres équipements
- Le montant du budget communication s'élève à **397 100 €**. Le montant des **soutiens perçus est supérieur aux dépenses de 35 650 €**.

Notre engagement en faveur de la **communication** représente **1.00 € par habitant** sans impact sur la cotisation puisque totalement financée par les aides/soutiens perçus.

En 2017, le poste budgétaire des filières et programmes spécifiques sera supérieur de 700 000 € à celui des 3T qui représente dorénavant 48 % du budget total du Smd.

6. Le poste "autres charges" selon le détail suivant :

Détail	Charges	Ressources
Charges de fonctionnement :		
Fonctionnement : bâtiment...	208 272	/
Etudes diverses	191 584	62 619
Accompagnement et suivi	73 464	24 570
Programme acquisition matériel et prestations :		
Sacs jaunes		
Conteneurs de collecte sélective	100 000	100 000
Lavage de conteneurs	100 000	100 000
Fournitures diverses	9 000	/
Charges de personnel	735 000	74 700
Autres charges de gestion courante (indemnités)	63 576	/
Charges exceptionnelles	15 000	/
Rémunérations (Sovodeb-refac.repas-int. Vosges TLC)		21 770
Total	1 525 896	413 666

Les charges de structure (fonctionnement + personnel + gestion courante + charges exceptionnelles + rem. diverses) **représentent 3 % du budget total**

En détail :

- **Le coût résiduel du poste "charges de structure"** (recettes déduites) représente **925 300 € soit 2.40 € de la cotisation par habitant**
- **Le coût résiduel du poste Etudes** (étude thermique, AMO usine, AMO CDT, Chambre Agriculture,...) **et Accompagnement/formation/suivi** (sur les coûts, le pilotage du service, les formations...) **est de 177 860 € soit 0.45 € de la cotisation par habitant.**
- **Le coût résiduel des programmes d'acquisition de matériels** (sacs jaunes, conteneurs, lavage, bacs ...) s'élève à **9 000 €**

Il est à noter que **le poste études-accompagnement** est stable par rapport à 2016 **mais reste élevé** en raison des AMO pour la DSP de l'usine et réseau de chaleur mais également pour le marché de tri qui arrivera à échéance en même temps (env. 180 000 €).

Sans oublier l'accompagnement au remplissage de la matrice Compta Coût et son analyse et l'accompagnement au pilotage du service pour les CL dont les 1ères réunions vont démarrer courant du mois (environ 60 000 €).

Ces études et réflexions sont indispensables pour nous permettre d'anticiper, envisager et préparer l'avenir. Je vous rappelle que l'investissement à réaliser sur l'usine d'incinération sera, selon le scénario retenu, compris entre 35 et 70 M€. Le réseau de chaleur est quant à lui estimé à 4 M€.

L'accompagnement au remplissage de la matrice et au pilotage vont permettre aux CL d'analyser leurs coûts, de se comparer et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration de leurs dispositifs. A l'issue de ce processus (2018-2019), nous pourrons proposer de contractualiser sur des objectifs communs ; le Smd ayant élaboré sa feuille de route et ses axes depuis 2014.

Quand on sait que **57 %** du contenu de la poubelle vosgienne soit 124 kg/hab. (source : *Modecom 2015-2016*) est **valorisable**, nos marges de progression sont importantes et sources d'économies prometteuses et de recettes augmentées estimées à 10 M€.

7. La cotisation 2017 :

Pour calculer la cotisation à l'habitant 2017, il est tenu compte du montant des charges restant à couvrir qui comprennent :

- Le reste à couvrir du poste "**autres charges**»
- augmenté de notre engagement et le reste à financer du programme prévention (avec programme compostage).

Cela représente **1 204 550 € soit 3.10 € par habitant** sur la base de la population totale.

Propositions et hypothèses de fixation du montant :

Montant à prendre en charge : 1 204 550 €

Population 2017 : 387 400 hab.

Montant cotisation 2017 : 3.10 €/hab.

Après discussions, le montant retenu pour 2017 : 1.60 € par habitant (facturée au trimestre) soit le même montant qu'en 2016.

Suite à la présentation du plan de répartition et des orientations budgétaires pour l'année 2017, le Comité Syndical à l'unanimité prend acte de la tenue d'un débat et vote ces orientations budgétaires.

9. TARIFS 2017

Les tarifs proposés ci-dessous relatifs à la collecte et au traitement des déchets autres que les OM et la CS **correspondent aux prix des différents marchés publics** que conclut le SMD. Ce principe de refacturation à l'euro l'euro **suppose que les tarifs sont susceptibles de varier selon les dispositions contractuelles** (clauses de révision). **Stipulations ayant vocation à s'appliquer tout au long du marché dans le respect de la volonté du comité puisqu'arrêtées par le Président qui dispose de tout pouvoir pour préparer et attribuer les marchés** (délibération n° 2017/845 du 21 février 2017), conjointement avec la CAO le cas échéant. Les conséquences de la révision des prix seront strictement répercutées sur la facturation aux adhérents.

		Tarif/an/hab.
Cotisation à l'habitant	facturation au trimestre	1.60 €
		Tarifs TTC/tonne
Ordures Ménagères	Transitage	10.30 €
	Transport	8.60 €
	Traitement OM § GO	119.00 €
	Total T.T.T.	137.90 €
Déchets Diffus Spécifiques		
(CAO prévue le 20/03 – tarifs actuels valables au 31/03/2017)		
	Acides et bases	892.17 €
	Solvants/Carburants/Liquide refroidissement	727.17 €
	Produits pâteux	677.67 €
	Produits phytosanitaires	1 937.17 €
	Aérosols	1 959.17 €
	Comburant	3 730.17 €
	Produits de laboratoire	4 830.17 €
	Thermomètres au mercure	7 360.17 €
	Emballages et emballages souillés, shingle	804.17 €
	Filtres à huile	408.17 €
	Médicaments	1 310.17 €
	Produits non identifiés	1 937.17 €
	Lampes fluos et tubes néons (collecte uniquement)	198.00 €
	Refus de collecte (forfait)	38.50 €
	Collecte des huiles minérales (forfait)	82.50 €
Bois	Reprise Egger	5.00 €
	Facturation Norske Skog	11.00 €
Déchets verts		
(Révision tarifaire au 1 ^{er} août 2017)		
	Transitage	12.12 €
	Transport	25.30 €
	Traitement	4.40 €
Plâtre valorisable		
(Révision tarifaire au 01/07/2017)		
	Regroupement/Transport/Valorisation	86.88 €
	Collecte	68.40 €
Huisseries		
(révision tarifaire au 01/04/2017)		
	Regroupement – démantèlement livrées en vrac	81.40 €
	Regroupement – démantèlement livrées sur chant	108.90 €
	Collecte	101.20 €

Amiante lié	Fourniture Big Bag (selon capacité)	De 10.80 à 14.40€
	Fourniture palettes	18.00 €
	Collecte	66.00 €
	Traitement	56.64 €
Collecte Séparative	Vidage du verre	39.54 €
	Vidage des conteneurs multimatériaux	86.50 €
	Tri des corps plats	68.69 €
	Tri des bennes papiers	89.30 €
	Tri des bennes cartons	57.01 €
	Tri des bennes cartons/JRM	83.57 €
	Tri du multimatériaux issu d'apport volontaire	112.08 €
	Tri du multimatériaux issu du porte à porte	114.48 €
	Transfert/Transport pour l'apport volontaire	58.16 €
	Transfert/Transport pour le porte à porte	20.50 €
	Forfait de caractérisation	1.10 €
Communication	Selon outils proposés	

Suite à la proposition faite, à l'unanimité le Comité Syndical vote les tarifs et la cotisation (base population totale) pour l'année 2017.

➤ POINTS DIVERS

SOS Compost : un nouveau marché pour les adhérents

Le Smd vient de choisir un nouveau prestataire, le bureau d'études Organeo, pour le marché SOS Compost.

Grâce à ce nouveau marché, le Smd pourra désormais accompagner ses adhérents dans :

- Le **diagnostic** et la **mise en place** de sites de compostage partagé
- Le **suivi** des sites de compostage existants

- La **lutte contre le gaspillage alimentaire** (campagnes de pesées, valorisation des déchets alimentaires par le compostage)

🌐 **Projet équipement en mobile de 25 DT vosgiennes par Eco Systèmes pour améliorer la qualité de la prestation de collecte et aider à la sécurisation du gisement**

Comme annoncé au Comité de décembre dernier, le projet d'équipement en mobile a été présenté aux collectivités lors de la réunion de bilan 2016 de la filière DEEE le 3 mars dernier.

En effet, Ecosystèmes et son partenaire technique Optae proposent au Smd d'être le territoire pilote d'une expérimentation prochaine, avec comme objectifs :

- Améliorer la prestation de collecte, sa réactivité et sa précision quant aux quantités effectives à enlever. Pour mémoire, nos collectes en déchèteries sont basées sur une automatisation de leur déclenchement et sur la base de quantités théoriques, ce système est confortable mais très limité.
- Assurer un suivi qualitatif de la collecte en faisant remonter vers ce serveur dédié les anomalies, les dysfonctionnements qui sont constatés.
- Suivre le stock de DEEE présents sur chaque déchèterie afin de mesurer l'évaporation pour quantifier les préjudices subis et dater les vols constatés.

Les éléments de présentation ont été envoyés aux collectivités et il leur est demandé de faire un retour sur leur participation à cette expérimentation **pour le 17 mars**.

La mise à disposition des mobiles fera l'objet d'une caution de 60 € qui pourra être prélevée sur les soutiens des déchèteries concernées.

En fonction des retours des collectivités, une délibération sera prise au prochain comité.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES ANNEXES AU RAPPORT DU DOB SELON DECRET DU 26 JUIN 2016 COMPLETANT LE CONTENU

DONNEES PREVISIONNELLES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

FONCTIONNEMENT :

- Recettes : 28 391 095 €
- Dépenses : 27 998 689 €
- Résultats : 392 406 €
- Report excédent à fin 2015 : 2 459 754 €

- **Résultat de clôture : 2 852 161 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT- REALISATIONS

- Recettes : 45 243 €
- Dépenses : 67 582 €
- Déficit d'investissement 2016 : 22 339 €
- Excédent d'investissement 2015 reporté : 8 983 €

- **Résultat de clôture : - 13 355 €**

A fin 2016 :

- Pas de reste à réaliser, ni dépense, ni recette
- Pas d'emprunt

PROJET DE BP 2017

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 30 762 000 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 372 000 €
- Pas d'emprunt prévu

EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

2016 : 13.5 agents : chapitre 012 : 647 024 €

Prévision 2017 : 15 agents : chapitre 012 : 735 000 €



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.